

BACK COVER PAGE OF  
HOUSE OF COMMONS DEBATES  
OFFICIAL REPORT (HANSARD)  
VOL. 144, NUMBER 084  
18 SEPTEMBER 2009



PAGE DE DOS  
DÉBATS DE LA CHAMBRE DES  
COMMUNES  
COMPTE RENDU OFFICIEL (HANSARD)  
VOL. 144, NUMÉRO 084  
18 SEPTEMBRE 2009

If undelivered, return COVER ONLY to:  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

**SPEAKER'S PERMISSION**

**PERMISSION DU PRÉSIDENT**

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

# Table des matières

---

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	xi
<b>CHAPITRE I. INTRODUCTION</b> .....	1
a) Contexte .....	1
b) La nécessité de la codification .....	2
<b>Recommandation n° 1</b> .....	4
<b>Recommandation n° 2</b> .....	4
c) Les délibérations du Sous-comité .....	5
<b>CHAPITRE II. PRÉAMBULE ET ÉNONCÉ DE L'OBJET ET DES PRINCIPES</b> ...	7
a) La situation actuelle .....	7
b) Le point de vue du Sous-comité .....	8
<b>Recommandation n° 3</b> .....	10
<b>CHAPITRE III. LE PRINCIPE DE LA LÉGALITÉ</b> .....	11
a) La situation actuelle .....	11
b) Le point de vue du Sous-comité .....	12
<b>Recommandation n° 4</b> .....	13
<b>Recommandation n° 5</b> .....	13
<b>CHAPITRE IV. LES MOYENS DE DÉFENSE DE COMMON LAW</b> .....	15
a) La situation actuelle .....	15
b) Le point de vue du Sous-comité .....	15
<b>Recommandation n° 6</b> .....	17
<b>CHAPITRE V. LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES INFRACTIONS</b> .....	19
a) La situation actuelle .....	19
b) Le point de vue du Sous-comité .....	20
<b>Recommandation n° 7</b> .....	23
<b>Recommandation n° 8</b> .....	23

<b>CHAPITRE VI. LES INFRACTIONS PAR OMISSION</b> .....	25
a) La situation actuelle .....	25
b) Le point de vue du Sous-comité .....	27
<b>Recommandation n° 9</b> .....	29
<b>CHAPITRE VII. LA RESPONSABILITÉ DES PERSONNES MORALES</b> .....	31
a) La situation actuelle .....	31
b) Le point de vue du Sous-comité .....	31
<b>Recommandation n° 10</b> .....	33
<b>CHAPITRE VIII. LE MOYEN DE DÉFENSE D'INTOXICATION</b> .....	35
a) La situation actuelle .....	35
b) Le point de vue du Sous-comité .....	37
<b>Recommandation n° 11</b> .....	41
<b>Recommandation n° 12</b> .....	41
<b>CHAPITRE IX. LE MOYEN DE DÉFENSE D'AUTOMATISME</b> .....	43
a) La situation actuelle .....	43
b) Le point de vue du Sous-comité .....	44
<b>Recommandation n° 13</b> .....	47
<b>CHAPITRE X. L'EMPLOI DE LA FORCE DANS LA DÉFENSE DES BIENS</b> .....	49
a) La situation actuelle .....	49
b) Le point de vue du Sous-comité .....	50
<b>Recommandation n° 14</b> .....	52
<b>Recommandation n° 15</b> .....	52
<b>CHAPITRE XI. LE MOYEN DE DÉFENSE DE PROVOCATION POLICIÈRE</b> ....	53
a) La situation actuelle .....	53
b) Le point de vue du Sous-comité .....	54
<b>Recommandation n° 16</b> .....	55
<b>CHAPITRE XII. LES EXCEPTIONS EN PRATIQUE MÉDICALE</b> .....	57
a) La situation actuelle .....	57
b) Le point de vue du Sous-comité .....	60
<b>Recommandation n° 17</b> .....	62

<b>CHAPITRE XIII. L'INCRIMINATION DE L'AIDE AU SUICIDE</b> .....	63
a) La situation actuelle .....	63
b) Le point de vue du Sous-comité .....	63
<b>Recommandation n° 18</b> .....	65
<b>Recommandation n° 19</b> .....	65
<b>CHAPITRE XIV. AUTRES QUESTIONS - ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION</b> .....	67
a) La minorité .....	67
b) La juridiction extra-territoriale .....	68
c) La causalité .....	68
d) La tentative .....	69
e) Le complot .....	70
f) Les parties .....	70
g) Le cumul des déclarations de culpabilité .....	72
h) La règle de minimis .....	72
i) L'état d'esprit .....	72
j) Les troubles mentaux .....	73
k) L'erreur de fait .....	74
l) L'erreur de droit .....	75
m) La légitime défense .....	75
n) La nécessité .....	76
o) La contrainte .....	77
p) La provocation .....	77
q) Les personnes exerçant des pouvoirs légaux .....	78
r) L'autorité sur un enfant .....	78
s) Les ordres des supérieurs .....	79
t) L'aide légitime .....	79
u) L'erreur quant à l'existence d'un moyen de défense .....	79
<b>CHAPITRE XV. LA MISE EN OEUVRE DE LA PARTIE</b>	
<b>GÉNÉRALE RECODIFIÉE</b> .....	81
<b>Recommandation n° 20</b> .....	82
<b>Recommandation n° 21</b> .....	82
<b>Recommandation n° 22</b> .....	82

<b>RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>83</b>
<b>ANNEXE A — LETTRE DE L'HON. KIM CAMPBELL, ALORS MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREURE GÉNÉRALE DU CANADA AU PRÉSIDENT DU COMITÉ PERMANENT .....</b>	<b>87</b>
<b>ANNEXE B — ORDRES DE RENVOI .....</b>	<b>89</b>
<b>ANNEXE C — LISTE DES TÉMOINS .....</b>	<b>91</b>
<b>PROCÈS-VERBAUX .....</b>	<b>97</b>